

Compte-rendu succinct du conseil municipal du 26 JANVIER 2023

Madame le Maire ouvre la séance à 19h34.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 15 décembre 2022

Le procès-verbal de la séance du jeudi 15 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des votants.

1- COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- ARRÊTE la composition des commissions municipales.

FINANCES

2- DEPLOIEMENT DE LA VIDEO-SURVEILLANCE SUR LA COMMUNE – DEMANDE DE SUBVENTION AUX SERVICES DE L'ETAT POUR LE « FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE »

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- APPROUVE le projet d'extension du dispositif de vidéoprotection ;
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter les subventions correspondantes au titre du FIPD ;
- DIT que les recettes et dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2023 de la Commune.

3- AIDE FINANCIERE A UN ATHLETE DE HAUT NIVEAU

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le renouvellement de l'aide à Monsieur MOUSSU à hauteur de 2000 €.

4- AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- APPROUVE les propositions d'engagement de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement 2023 de la manière suivante :

OUVERTURES ANTICIPEES DE CREDITS DEPENSES D'INVESTISSEMENT PREVISIBLES BP 2023		
Programme	Intitulé	Montant à ouvrir
301 (achats, travaux, équipements divers)	Divers	25 000 €
302 (voirie/espaces verts)	Divers	700 000 €
305 (éclairage public)	Divers	70 000 €
TOTAL		795 000 €

FONCIER

5- DROIT DE PREEMPTION ENS – ACQUISITION DE LA PARCELLE AS 148 A UN PRIX AUTRE QUE CELUI FIXE PAR LA DIA

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **SE PORTE ACQUEREUR** par l'exercice du droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles , du bien dont il est question, et de fixer le prix d'acquisition à 2 € le mètre carré soit 1 340 €, hors frais de notaire ;
- **SIGNE** tous les documents nécessaires à cet effet ;
- **RAPPELLE** que les crédits suffisants seront inscrits au budget de la Commune, au programme 308 « FONCIER » de la section d'investissement du budget général.

6- AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE POUR LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE DE L'ILE PERDUE AU BENEFICE DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE VENDEE EXPANSION

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le lancement d'une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'enquête parcellaire sur le périmètre de la zone d'aménagement concerté de l'Île Perdue à Jard sur Mer au bénéfice de la SAEM Vendée Expansion ;
- **AUTORISE** expressément la SAEM Vendée Expansion, en tant que concessionnaire de la ZAC de l'Île Perdue à Jard sur Mer, à procéder à sa mise en œuvre, de réaliser les dossiers d'enquête préalable et d'assurer son suivi ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

ZAC D'HABITATION ILE PERDUE

7- COMPTE RENDU FINANCIER 2022 DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTE** le compte-rendu financier présenté ;
- **ACCEPTE** le bilan et plan de financement prévisionnels actualisés par Vendée Expansion sur la base de la balance comptable du 31 décembre 2022 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à approuver le bilan et le compte-rendu financier de décembre 2022 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces, actes ou mandats se rapportant à ces décisions.

VOIRIE

8- ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX – AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil Municipal par 22 voix POUR et un conseiller qui s'abstient :

- **VALIDE** l'analyse des offres ;
- **ATTRIBUE** le lot 1 « Voirie » à l'entreprise COLAS pour un montant de 669 932.88 € TTC ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document à intervenir sur ce dossier ;

- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget 2023 opération 302.

INTERCOMMUNALITE

9- ETUDE DE SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES – CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA COMMUNE DE JARD SUR MER

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la Communauté de Communes et la Commune.
- **AUTORISE** le financement de la part proportionnelle de son territoire à hauteur de 8 994 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat telle que présentée.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

SYDEV

10- CONVENTION RELATIVE AU PROGRAMME ANNUEL DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

11- AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'HOTEL DE VILLE – CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des votants :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention correspondante.

Madame le Maire lève la séance à 20h39.